



VILLE DE DRAGUIGNAN



À Draguignan, le 04 novembre 2025.

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni dans la salle C de la maison des sports et de la jeunesse, le mardi 4 novembre 2025 à 18 h, animé par Pascal Barthe.

Étaient présents : Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Éric Dufétel, Hervé Thinnès, Marie-Christine Omdahl, Patrick Chatelain, Pascal Delugeau, Pascal Barthe (rapporteur), Brigitte Pericat, Serge Pericat, Maurice Doumax, Arnaud Autric, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca, Pierre Malléus, Jean-Daniel Giboin.

Étaient absents, et pour la plupart excusés : Magali Enet, Bernard Bonnabel, Hubert Nicolas, Sylvie Fechino Felin, Roger Contri, Christian Lallier, Muriel Simon-Devos, Gilbert Wienczek, Jean-Yves Jambu, Nicole del Cucina, Christian Glénard, Hubert Nicolas, Pierre Ledesma, Guillaume Métivier.

ORDRE DU JOUR

1. Les obligations légales de débroussaillement
2. Retour sur les données du radar pédagogique du 705 avenue du Col de l'Ange
3. Informations diverses
4. Questions diverses

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président accueille Richard Devilette, conseiller municipal délégué aux relations avec les conseils de quartier, Grégory Loew, adjoint au maire délégué aux travaux, aux interventions concourant à l'aménagement des lieux de vie et à la démocratie participative et Franck Meunier, chef du service vie des quartiers et cadre de vie.

Bernard Bonnabel, adjoint au maire délégué aux sports et à la santé et aux conseils de quartiers sud et ouest est, hélas, pris par la réunion du conseil d'agglomération.

1. Les Obligations Légales de Débroussaillement

Le sujet est évoqué en premier à la demande de Mr Malléus qui est riverain d'une forêt privée et confronté à un propriétaire qui n'entretient pas celle-ci. Il demande à la commune quelle démarche entamer pour que ces OLD soient mises en œuvre.

Une réunion spécifique aux OLD à destination des conseils de quartier aura lieu le 16 décembre à 18h à St Exupéry.

La commune va se renseigner sur des pratiques et conditions de mise à disposition de broyeurs à destination des administrés.

Le broyage et l'évacuation étaient effectués le samedi après la collecte. La solution a été abandonnée par DPVA suite à des problèmes techniques et pour des raisons économiques (rémunération des agents le week end). Pour ce qui est d'un service supplémentaire, cela devra faire l'objet d'une organisation des services à déterminer et mettre œuvre, dans un temps plus long.

2. Radar pédagogique du 720 avenue du Col de l'Ange.

Le document présente des mesures de vitesses de circulation entre février et août 2025, avec des données détaillées sur les vitesses moyennes et maximales.

Début et fin d'exploitation

- Début d'exploitation : lundi 10 février 2025 à 11:00
- Fin d'exploitation : mercredi 20 août 2025 à 08:30

Vitesses moyennes

- Sens entrant : 49.90 Km/h
- Sens sortant : 52.28 Km/h
- Graphique des vitesses moyennes sur la période indiquée.

Vitesses maximales (vitesse pouvant être attribuées aussi aux services d'urgence ou des forces de l'ordre)

- Sens entrant : 130.00 Km/h
- Sens sortant : 145.00 Km/h
- Graphique des vitesses maximales sur la période indiquée.

Percentiles de vitesse (par exemple V85 est la vitesse que 85% des conducteurs ne dépassent pas, ou la vitesse que 15% des conducteurs dépassent).

- Sens entrant :
 - V30 : 44.00 Km/h
 - V50 : 48.00 Km/h
 - V85 : 60.00 Km/h
- Sens sortant :
 - V30 : 46.00 Km/h
 - V50 : 51.00 Km/h
 - V85 : 62.00 Km/h

3. Informations diverses

a. Télé-alerte

Il est rappelé la possibilité de d'inscrire à la télé-alerte de la commune : <https://www.ville-draguignan.fr/mes-demarches/securite-et-risques-majeurs/alerte-risques-majeurs-inscription/>

b. Travaux au chemin du Seyran

Les enrobés ont été achevés début novembre, l'interaction entre le collectif du Seyran et la commune a été permanente

c. N'hésitez pas à promouvoir autour de vous l'inscription au dispositif VoisinsVigilants sur le site <https://www.voisinsvigilants.org/>

4. Points soulevés depuis la dernière réunion

Suite à la délibération 2025-085 du 20 juin 2025 relative à la dénomination du Chemin Pellet en lieu et place du 948 avenue Salvador Allende, quelle sont les échéances prévisibles de son officialisation et de la réfection d'une partie du chemin ?

La demande est prise en compte et pas encore planifiée.

5. Questions diverses

Question de Pascal Barthe :

« La carte figurant les limites géographiques des différents conseils de quartier me semble difficile à interpréter, le service infographie de la commune peut-il produire une carte zoomable et en couleur à l'image de celle du zonage du PLU ? »

Observation de Sylvie Fechino Felin :

La vitesse des véhicules dans le secteur du Flayosquet lui semble excessive.

Elle évoque des sorties de route, des animaux percutés, des nuisances sonores et autres... Elle indique que le parapet à hauteur de l'embranchement des Blaquiers Maupas n'est toujours pas réparé, les énormes débris reposent toujours sur la clôture de la propriété située en contrebas. Monsieur Ciocca pose le problème de sécurité des voies se raccordant sur la D57 (dont le chemin de Coulombe).

Réponse du Département : concernant les travaux de réparation du muret sur la RD57, ces derniers sont intégrés dans une campagne de réparation de plusieurs parapets actuellement prévue pour le 1er semestre 2026.

L'intersection entre le chemin de Sainte Cile et l'avenue du Col de l'Ange pose un problème de sécurité apparent. La priorité est due aux véhicules sortant de Ste Cile par rapport à ceux circulant sur l'avenue du Col de l'Ange mais la vitesse et le flux des véhicules sur cet axe aménagé en voie partagée vélo voiture nécessiterait peut-être de mettre un céder le passage à l'amorce du chemin de Sainte Cile.

Réponse voirie : Le régime de circulation existant (priorité à droite) doit inciter les conducteurs à la prudence, avec une signalétique verticale adaptée. Par conséquent, il n'y a pas d'opportunité de le modifier.

L'intersection entre les avenues du Col de l'Ange, du Pont d'Aups, des chemins de la Clappe et du Seyran amène à quelques suggestions telles que le débroussaillement du reliquat de voie ferrée, (*fait*) la matérialisation d'une ligne médiane ou autre disposition évitant de se trouver face à un véhicule circulant en sens inverse. Le pont sur la Nartuby est bien limité à des véhicules de moins de 5 tonnes et 2,20m de large mais aucune limitation de largeur ou de tonnage ne semble affecter l'avenue du Col de l'Ange particulièrement rétrécie à sa jonction avec l'avenue de Tuttlingen. La densification d'urbanisme dans cette zone (comme

à hauteur du 1100 avenue du Pont d'Aups) mériterait une réflexion plus globale sur cette zone.

En l'état, l'avenue du Col de l'Ange n'est pas soumise à restriction de tonnage.

Il est rappelé que l'élaboration du futur PLU est l'occasion parfaite de mettre en lumière le type de problématique généré par l'aménagement de la campagne German.  [Participez au Plan local d'urbanisme](#) - Ville de Draguignan

Jean-Daniel Giboin revient sur la situation du chemin de la Clappe, notamment la matérialisation au sol du chemin et de son dévoiement. Il suggère le passage plus régulier de la police municipale pour contenir les récurrentes marques d'incivilité.

Grégory Loew rappelle les vertus de la zone agricole protégée votée en avril.

La délibération municipale a été transmise aux services de l'Etat. C'est désormais le Préfet qui prend la main pour organiser l'enquête publique.

Les caniveaux le long de l'avenue Salvador Allende nécessitent un nouvel entretien/curage. Les riverains du chemin de Fontcabrette remercient la commune pour la réfection du revêtement.

Le chemin du pèbre d'ai (nommé à tort avenue Fred Scamaroni sur Google Maps) pâtit (comme bien d'autres) d'une étroitesse de la voie.

Le service voirie étudiera la possibilité d'un élargissement ponctuel à sa sortie.

Il est signalé, impasse du baguier, un virage et un poteau télécom dangereux.

La demande de déplacement du poteau a déjà été transmise à Orange, sans retour de leur part (relance à faire)

La prochaine réunion se tiendra le mardi 20 janvier 2026 prochain selon les modalités habituelles.

Rappel : merci de diffuser l'adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest : ouest@ville-draguignan.fr.

À 19 h 15, le président (jusqu'à la fin de la mandature de l'équipe municipale) remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion. Il mesure à cette occasion le grand investissement consenti jusqu'alors par Pascal Delugeau, remarquable par ses qualités inégalables d'animateur et de rédacteur de ce conseil de quartier.